

Procès verbal
de l'Assemblée générale
du 4 juin 2021



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire Vendredi 4 juin 2021

Le Président, Luc GATEAU, ouvre l'Assemblée générale à 14h.

Les deux scrutatrices volontaires sont Isabel Mainart Boisdron et Elisabeth Lammers. Un livret leur a été remis afin qu'elles puissent prendre en note les résultats des votes soumis à l'Assemblée générale.

A l'ouverture de l'Assemblée générale ordinaire, la totalité des droits de vote acquis par les associations à jour de leurs cotisations s'élève à 55 637 voix.

Le quorum est donc égal à 27 819 voix.

Sur les 55 637 droits de vote acquis, 47 130 sont présents en ligne à l'ouverture. Le quorum est par conséquent largement atteint (84,71%) pour tenir la présente Assemblée générale.

Voici les résultats des votes de l'Assemblée générale ordinaire du vendredi 4 juin 2021.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du vendredi 25 septembre 2020.

Le projet de procès-verbal est soumis au vote de l'Assemblée générale.

Pour	39 591	(99,27 %)
Contre	292	(0,73 %)
Abstentions	1 054	
Voix exprimées	40 937	
Voix présentes	45 504	

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du vendredi 25 septembre 2020 est donc approuvé à 99,27 % avec 39 591 voix.

2. Approbation du rapport d'activité 2020-2021 de l'Union

Les divers thèmes du rapport d'activité de l'Unapei sont présentés par Christian Biotteau, Bruno Le Maire, Sonia Ahehehinnou, Sophie Biette et Luc Gateau.

Pour	38 882	(97,91 %)
Contre	828	(2,09 %)
Abstentions	697	
Voix exprimées	40 407	
Voix présentes	46 697	

Le rapport d'activité 2020 – 2021 est approuvé à 97,91 % avec 38 882 voix.

3. Approbation du rapport financier 2020

Le rapport financier de l'exercice 2020 est présenté par Bruno LEFEBVRE, Trésorier général de l'Unapei, qui répond aux questions des associations.

Une vidéo est diffusée dans laquelle le Commissaire aux comptes du Cabinet Deloitte, Monsieur Jean-Claude MARTY rend compte de la mission qui lui a été confiée et certifie que les comptes annuels de l'Unapei sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat, des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Unapei à la fin de cet exercice.

Après avoir entendu les rapports du Trésorier général et du commissaire aux comptes, les comptes annuels de l'exercice 2020 sont soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Pour	40 300	(97,25 %)
Contre	1 139	(2,75 %)
Abstentions	2 300	
Voix exprimées	43 739	
Voix présentes	46 774	

L'Assemblée générale approuve le rapport financier 2020 à 97,25 % avec 40 300 voix.

1) Proposition d'affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2020

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos au 31 décembre 2020, soit 196 444,33 € augmenté des projets associatifs de 212 687,00 €, soit un résultat affectable de 16 242,67 € de la manière suivante :

- à la réserve de soutien aux régions pour 190.000,00 €
- aux autres réserves libres pour - 173 757.33 €

Pour	34 406	(95,88 %)
Contre	1 477	(4,12 %)
Abstentions	864	
Voix exprimées	36 747	
Voix présentes	46 774	

L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat déficitaire 2020 tel que proposé ci-dessus, à 95,88 % avec 34 406 voix.

2) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion

Pour	35 017	(98,17 %)
Contre	653	(1,83 %)
Abstentions	627	
Voix exprimées	36 297	
Voix présentes	46 774	

L'assemblée générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion, à 98,17 % avec 35 017 voix.

3) Approbation des conclusions du commissaire aux comptes sur le rapport relatif aux conventions réglementées

Le Commissaire aux comptes présente son rapport sur les conventions réglementées qui sont les suivantes :

Convention avec le Crédit Coopératif

Administrateur commun : Florence BOBILLIER pour toute l'année 2020.

Convention « Soutien à l'Assemblée Générale de l'Unapei et Fonds d'urgence Covid-19 » du 20 septembre 2020

Montant : 9 000 € TTC

Objet : Soutien à l'Assemblée Générale digitale de l'Unapei.

Montant : 10 000 € nets

Objet : Soutien au Fonds d'urgence Covid-19 de l'Unapei

Convention « majeurs protégés » du 12 mars 2021

Montant : 25 000 € nets

Objet : accompagnement des actions de l'Unapei en faveur des majeurs protégés et des associations tutélaires.

Convention avec la Mutuelle Intégrance

Administrateur commun : Armande Roques, pour toute l'année 2020.

Convention « Formation de co-formateurs » du 14 septembre 2020

Montant : 7 000 € nets

Objet : Soutien au projet de structuration d'une activité co-formateur

Convention « Opération Brioches » du 14 septembre 2020

Montant : 4 000 € TTC

Objet : Partenariat Opération Brioches

Convention avec l'association « Nous Aussi »

Administrateur commun : Jean-Luc CHORIER.

Montant versé : 15.000 €

Objet : soutien au développement de l'association « Nous Aussi ».

Contrat de bail

Administrateur commun : Luc GATEAU

Montant du loyer annuel : 8 364 € C.C.

Objet : mise à disposition d'un studio situé à Paris 18ème

Convention avec l'AGEFIPH

Administrateur commun : Patrick MAINCENT.

Montant provisionné : 26 758,41 €

Objet : Assistance de l'Unapei aux membres du bureau et CA de l'AGEFIPH.

Convention avec l'association « ObServeur »

La convention a pour objet la mise à disposition de personnel (0,5 ETP chargée de projet, 0,1 ETP de Directeur de projet, 1 ETP de chargé de mission (dans le cadre du programme On Purpose puis d'un recrutement en CDD), de locaux et autres ressources pour un montant global valorisé à 87 793,33 euros. Cette convention exécutée à titre gracieux n'a fait l'objet d'aucune comptabilisation dans les comptes de l'Unapei au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Administrateurs communs : Michel BOREL, Bruno LEFEBVRE, Coryne HUSSE

Convention avec le "Fonds de Dotation Unapei "

La convention a pour objet de régir les modalités pratiques et financières du partenariat entre l'Unapei et le Fonds de dotation afin d'accompagner les porteurs de projets ayant obtenu une dotation financière au travers du Générateur de solidarité. De même, la présente convention vise à établir les modalités pratiques et financières liées à la pérennisation du Générateur de solidarité et aux démarches d'essaimage que l'Unapei souhaiterait mettre en place.

Administrateurs communs : Luc GATEAU, Armande ROQUES et Patrick MAINCENT.

Conventions avec les Unapei régions :

- Unapei Auvergne-Rhône Alpes. Administrateur commun : Bruno LE MAIRE.
Montant versé : 20 000 €
- Unapei Bourgogne-Franche-Comté. Administrateur commun : Maurice DECKMIN.
Montant versé : 10 000 €
- Unapei Bretagne. Administrateur commun : Jacques PHILIPPE.
Montant versé : 20 000 €
- Unapei Centre Val de Loire. Administrateur commun : Michel BOREL.
Montant versé : 20 000 €
- Unapei Grand Est. Administrateur commun : Claude VALDENNAIRE.
Montant versé : 20 000 €
- Unapei Hauts-de-France. Administrateur commun : Michel CUVELIER.
Montant versé : 10 000 €
- Unapei Ile de France. Administrateur commun : Bruno LEFEBVRE.
Montant versé : 20 000 €
- Unapei Normandie. Administrateur commun : Patrick MAINCENT.
Montant versé : 10 000 €
- Unapei Nouvelle Aquitaine. Administrateur commun : Sonia AHEHEHINNOU.
Montant versé : 10 000 €
- Unapei Occitanie. Administrateur commun : Armande ROQUES.
Montant versé : 20 000 €
- Unapei Pays de Loire. Administrateur commun : Florence FOURMONT.
Montant versé : 20 000 €
- Unapei Sud PACA. Administrateur commun : Pierre BILLOT.
Montant versé : 20 000 €

Pour	35 437	(99,93 %)
Contre	26	(0,07 %)
Abstentions	832	
Voix exprimées	36 295	
Voix présentes	46 774	

L'Assemblée générale approuve les conclusions du Commissaire aux comptes sur le rapport relatif aux conventions réglementées à 99,93 % avec 35 437 voix.

4. Approbation du rapport d'orientations 2021 - 2022

Le rapport d'orientations 2021 – 2022 est présenté par Patrick Maincent, Sophie Biette, Michel Borel, Luc Gateau et Marie-Aude Torres Maguedano.

Pour	35 577	(94,80 %)
Contre	1 953	(5,20 %)
Abstentions	1 727	
Voix exprimées	39 297	
Voix présentes	46 901	

L'Assemblée générale approuve le rapport d'orientations 2021 - 2022 à 94,80 % avec 35 577 voix.

5. Approbation du projet de budget 2022, du montant de la cotisation et de la contribution pour l'année 2022

Bruno Lefebvre et Armande Roques présentent le projet de budget 2022.

Le montant de la cotisation par adhérent reste inchangé à 42 euros.

La contribution sur les produits de la tarification passe :

- de 0,40/1000 à 0,43/1000 pour les associations tutélares.
- de 0,30/1000 à 0,33/1000 pour les associations gestionnaires.

Pour	27 654	(77,89 %)
Contre	7 848	(22,11 %)
Abstentions	4 317	
Voix exprimées	39 819	
Voix présentes	46 901	

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget 2022, le montant de la cotisation et de la contribution pour l'année 2022 à 77,89 % avec 27 654 voix.

6. L'Assemblée générale approuve la résolution suivante :

L'Assemblée générale valide le transfert du bien sis à Sallanches (74) en faveur de l'association affiliée, l'Apei du Mont Blanc / Aller Plus Haut (bien acquis dans la succession Barbier).

Pour	38 691 (98,81 %)
Contre	466 (1,19 %)
Abstentions	576
Voix exprimées	39 733
Voix présentes	46 901

L'Assemblée Générale approuve la résolution de transfert du bien sis à Sallanches (74) en faveur de l'Apei du Mont Blanc / Aller Plus Haut tel qu'énoncée ci-dessus, à 98,81 % avec 38 691 voix.

7. Affiliations d'associations

L'Assemblée Générale décide de l'adhésion provisoire à l'Unapei de l'association de parents gestionnaires « Emmanuelle » :

Pour	39 545 (100 %)
Contre	0 (0 %)
Abstentions	368
Voix exprimées	39 913
Voix présentes	46 901

L'Assemblée générale approuve l'affiliation provisoire de l'association Emmanuelle à 100 % avec 39 545 voix.

8. Charte des associations mandataires judiciaires à la protection des majeurs ;

L'Assemblée Générale valide la Charte des associations mandataires judiciaires à la protection des majeurs :

Pour	36 852 (99,50 %)
Contre	187 (0,50 %)
Abstentions	2 226
Voix exprimées	39 265
Voix présentes	46 901

L'Assemblée générale approuve la Charte des Associations Tutélaires à 99,50 % avec 36 852 voix.

9. Elections des Administrateurs

Résultats des votes pour les Administrateurs candidats au titre des régions

Par ordre alphabétique des régions (nota : pas de candidat pour la région Ile de France) :

Maurice DECKMIN (Bourgogne Franche Comté)	42 860 voix (78,59%)	élu
Alain DUPRÉ (Auvergne Rhône Alpes)	40 270 voix (77,33%)	élu
Henri CAGE (Outremer hémisphère Nord)	40 149 voix (77,08%)	élue
Blanc	615 voix (1,31 %)	

Election des Administrateurs au titre des adhérents à une association membre de l'Unapei

1^{er} tour de scrutin

Christian VINCENT	18 213	38,64 %
Philippe JAURIAC	18 112	38,43 %
Rebecca ROSETTE	16 177	34,32 %
Marie-Ange LEBLANC	14 967	31,76 %
Christophe LEMESRE	11 807	25,05 %
Danièle COUSEIN-HIEBEL	10 121	21,47 %
Jacqueline TALIANO	9 099	19,31 %
Carmen FALL	4 412	9,36 %
Jean PORTAL	4 049	8,59 %
Charley BALTZER	2 527	5,36 %
Blanc	745	1,58 %

2^{ème} tour de scrutin

Christian VINCENT	20 230	élu	42,92 %
Philippe JAURIAC	19 785	élu	41,98 %
Rebecca ROSETTE	17 432	élue	36,99 %
Marie-Ange LEBLANC	14 658		31,10 %
Christophe LEMESRE	10 247		21,74 %
Danièle COUSEIN-HIEBEL	8 959		19,01 %
Jacqueline TALIANO	7 190		15,26 %
Carmen FALL	3 337		7,08 %
Jean PORTAL	3 019		6,41 %
Blanc	958		2,03 %
Charley BALTZER	785		1,67 %

Des remerciements sont adressés aux administrateurs sortants :

- Coryne HUSSE
- Bruno LE MAIRE
- Elisabeth DUSOL



**Union nationale des associations de parents,
de personnes handicapées mentales et de leurs amis**

15, rue Coysevox - 75876 Paris Cedex 18 - **Tél** : 01 44 85 50 50

Courriel : public@unapei.org - **Site internet** : www.unapei.org

Réseaux sociaux : facebook.com/pageUnapei et twitter.com/Unapei_infos